



Attestation de cessation d'activité pour un détenteur

PUY DE DÔME

Identification du détenteur

Nom (si société indiquer le nom de la société) :

Adresse du siège de l'exploitation :

N° de Téléphone :

N° d'exploitation :

Je soussigné, déclare ne plus détenir de bovins, ovins ou caprins et ne pas exploiter un atelier hors sol (de porcs ou de volailles) à ce jour. De plus je n'envisage pas de détenir dans l'avenir d'autres bovins ou ovins/caprins et d'atelier hors sol.

En conséquence je demande l'enregistrement de la cessation de mon activité au niveau du fichier IPG.

Dans le cas de la détention d'une ou plusieurs exploitations de transhumance :

Je soussigné, déclare :

- mettre une fin d'activité pour la ou les exploitations de transhumance ci-dessous
 - conserver l'activité pour la ou les exploitations de transhumance ci-dessous

Si vous souhaitez le passage d'un agent habilité pour réaliser les opérations relatives à cette cessation d'activité (mise à jour des sorties, boucles ...) veuillez le préciser ci dessous (cocher la case correspondante).

Je souhaite le passage d'un agent habilité

Oui

Non

Date de fin d'activité pour l'exploitation bovine :

Date de fin d'activité pour l'exploitation ovine/caprine :

En conséquence, je demande l'enregistrement de la cessation de mon activité ovine et/ou caprine au niveau du fichier Identification dans la mesure où (cocher une des deux cases) :

- j'atteste ne plus détenir de matériel d'identification (boucles, pinces ...)
 - je détiens du matériel d'identification et je m'engage à le retourner à l'EDE

Date de fin d'activité pour l'exploitation hors-sol :

Demande faite à Le

Signature de l'Eleveur

Rappel. Pour que votre cessation puisse être enregistrée par nos services :

- vous devez avoir notifié toutes les sorties de bovins sur le numéro de cheptel concerné
 - vous devez nous renvoyer l'ensemble des repères d'identification qui n'auraient pas été utilisés jusqu'à là.

Partie réservée à l'E.D.E.

Cessation d'activité de l'exploitation

Le